

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Mars 2022

Date de convocation 15 mars 2022

Début de séance à 19h05.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mr MOREL Joël, Mr DOLJANSKY Paul, Mr TALARON Patrice, Mme REBUT Carine, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline, Mr CICILIEN Thibault.

Excusés : Mr ALFARO Ramon

Absents : Mme BOUTEILLON Véronique (en début de séance), Mr CASTEL Jonathan.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des délibérations peuvent être rajoutées à l'ordre du jour (encaissement des recettes du repas des aînés, subvention école classe verte, commissions communales) : le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

➤ **CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCE INTERCOMMUNALE :**

Monsieur le Maire explique qu'en 2011 une régie d'avance intercommunale pour les animations communes des 4 bibliothèques d'Agnin, Anjou, Bougé-Chambalud, Sonnay, avait été créée. Elle permettait de régler directement de petites dépenses par le biais de la régisseuse Mme Joëlle FOMBONNE.

La convention intercommunale qui donnait corps à ce système en accord avec la Trésorerie du Roussillonnais a pris fin au 31 décembre 2021.

De plus la médiathèque s'inscrit maintenant dans le cadre du réseau écume.

Une délibération est prise à l'unanimité pour clôturer la régie d'avance.

➤ **REPAS DES AINES : ENCAISSEMENT DE RECETTES :**

Chaque année la Commune avec l'aide de sa commission d'aide sociale, organise le repas des aînés. Les administrés de 65 ans révolus à la date du repas, et demeurant sur la commune en résidence principale, se voient offert le repas gracieusement, mais leurs conjoints n'ayant pas atteints l'âge requis ou tout autre accompagnateur n'ayant pas l'âge ou qui n'est pas administré d'Anjou, doit régler le prix du repas par chèque. La trésorerie ayant réclamé que ceci soit acté, délibération est prise à l'unanimité pour l'encaissement de ces repas au compte 7713 du budget « libéralités reçues ».

➤ **VENTE PARTIELLE DE LA PARCELLE DE TERRAIN B 1195 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un voisin de ladite parcelle pour acheter une partie du terrain.

Délibération est prise à l'unanimité pour vendre 700 m2 de cette parcelle, en précisant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le prix de vente sera de 0,60 € le m2.

➤ **VENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN B 314 :**

Cette parcelle constitue une dent creuse entre deux habitations. Un voisin en demande l'acquisition. Délibération est prise à l'unanimité pour vendre cette parcelle de 27 m2 au prix de 500 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **MISE EN CONFORMITE DE L'ADRESSAGE COMMUNAL :**
(Arrivée de Mme BOUTEILLON Véronique)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune a l'obligation de renuméroter les maisons et les bâtiments publics avant 2023. La loi du 20 juillet 2021 ne reconnaît plus en France qu'une seule source d'adresse : la Base Adresse Nationale.

Les services de secours, la poste, les services des impôts, la localisation GPS, le raccordement à la fibre puiseront dans cette base.

Une délibération est prise à l'unanimité pour engager la Société SIGNA.CONCEPT pour la mise à jour de l'adressage communal pour un montant forfaitaire de 3 936 € TTC.

➤ **DEVIS ECLAIRAGE COURS DE TENNIS COMMUNAL :**

Le club de tennis a fait une demande pour faire régier l'éclairage du cours de tennis. Des leds pourraient être installés sur le grillage...

Le devis proposé est de 10 560 €. Il ne paraît pas possible de réparer l'existant car les lampes sont au sodium.

Le Conseil Municipal, après discussion pense qu'il convient d'étudier si une autre solution pourrait être envisagée et qu'il conviendrait de demander d'autres devis.

➤ **DEMANDE SUBVENTION DDEN :**

Le Conseil Municipal pense qu'il n'est pas opportun d'octroyer une subvention à la DDEN, il préfère privilégier l'école communale.

➤ **ENEDIS :**

Une station de refoulement de l'assainissement a été installée sur le chemin du Tinal et pour son fonctionnement, une alimentation électrique est nécessaire et se fera sur la parcelle communale B 1342. Le Conseil Municipal donne l'autorisation nécessaire à la réalisation de ces travaux et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et signer tout document s'y rapportant, à la Société ETTP, prestataire mandaté par ENEDIS.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE D'ANJOU :**

Cette année, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 partiront en classe verte au Chambon sur Lignon en mai. L'école demande une aide financière.
Délibération est prise pour l'octroi d'une subvention de 1000 € à l'école pour ce voyage.

➤ **MODIFICATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

Il est rappelé que suite à la démission du Conseil Municipal de Mme ZENNER Christel et de Mme CORSAT Marie-Cécile, la composition de certaines commissions communales doit être revue.

- **Commission Budget et Finances : Mme CORSAT Marie-Cécile est remplacée par Mr MOREL Joël.**
- **Commission Médiathèque et Culture : Mme ZENNER Christel n'est pas remplacée.**
- **Commission Communication, lien avec les associations : Mme CORSAT Marie-Cécile est remplacée par Mme BOUTEILLON Véronique.**
- **Commission Action Sociale : Mme Marie-Cécile CORSAT est remplacée par Mme MOREL Christine en tant qu'élue, Mme Marie-Cécile CORSAT sera désormais membre extérieur au Conseil Municipal.**
- **Commission d'Appel d'offres : Mme ZENNER Christel est remplacée par Mme MOREL Christine.**

➤ **DIVERS :**

Le planning pour la tenue du bureau de vote des élections présidentielles est édifié.

Les votes du compte administratif 2021 et du budget communal 2022 auront lieu le jeudi 14 avril 2022 à 18h30.

Le nettoyage de la commune avec les administrés, en relation avec l'association « Les Coquelicots » aura lieu le 2 avril 2022, avec rendez-vous sur la place devant la salle du Bas-Dauphiné. Sacs et gants seront mis à disposition des participants.

Clôture de la séance à 20h50.